

ARTISANS DU BATIMENT & DES TRAVAUX PUBLICS

Flotte automobile

Responsabilité civile (obligatoire)

Couvre les dommages corporels et matériels causés à des tiers par les véhicules de l'entreprise, en circulation ou à l'arrêt.

- un contrat unique pour l'ensemble de votre parc
- entrées / sorties de véhicules simplifiées
- véhicules légers, utilitaires, spécifiques
- conducteurs multiples



Protégez votre responsabilité

- La responsabilité civile automobile vous couvre si des dommages sont causés à des tiers
- la faute inexcusable de l'employeur intervient en cas de dommages subis par l'un de vos salariés
- la responsabilité civile fonctionnement en cas de dommages causés par l'utilisation d'un outil équipant l'un de vos véhicules
- la responsabilité civile et les atteintes à l'environnement en cas de dommages résultant d'atteintes à l'environnement accidentelles y compris préjudice écologique & responsabilité environnementale



A qui s'adresse ce contrat?

A toutes les entreprises disposant d'un parc automobile



Les Garanties

les dommages subis par vos véhicules (y compris leasing)

les dommages subis par vos marchandises, effets personnels

les pertes financières de vos véhicules en leasing

la garantie sécurité du conducteur qui prend en charge les dommages corporels subis par le conducteur en cas d'accident responsable



Prévention et accompagnement

- **Réduisez vos risques auto au maximum:** vous bénéficiez de services à la carte et de spécialistes pour mettre en place d'une démarche de prévention au sein de votre entreprise
- **Assistance complète 24h/24- 7j/7**
- **Service auto à domicile**
- **Soutien aux victimes d'accidents corporels graves**
- **Expertise rapide auprès de nos garages partenaires**
- **Service Grêle auto**
- Gestion de la flotte à partir de votre espace personnel



0160461142



agence.dsc@axa.fr



www.agence.dsc.com



linkedIn